



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travail de nuit

Question écrite n° 4981

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le travail de nuit. Le travail de nuit concerne plus d'un salarié sur 7, soit 3,5 millions de personnes. Aussi, il souhaiterait connaître les secteurs d'activité dans lesquels celui-ci est le plus fréquent.

Texte de la réponse

En 2012, 3,5 millions de salariés travaillent la nuit, habituellement ou occasionnellement. Un million d'entre eux sont salariés de l'État, des collectivités publiques et des hôpitaux. Ils travaillent pour la plupart dans des secteurs où il est nécessaire d'assurer la continuité du service rendu aux usagers (santé, sécurité des biens et des personnes). La plupart des autres salariés travaillant la nuit sont dans le tertiaire, en particulier dans le transport et l'entreposage. Dans l'industrie, les effectifs sont plus restreints mais la proportion de salariés travaillant la nuit est élevée (21%), notamment dans les industries extractives. Les données détaillées figurent dans le tableau joint.

Effectifs et proportion de salariées travaillant la nuit selon le secteur d'activité

	ENSEMBLE	TRAVAILLENT habituellement la nuit		TRAVAILLENT occasionnellement la nuit		TRAVAILLENT occasionnellement ou habituellement la nuit	
		Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Proportion (en %)	Effectifs (en milliers)	Proportion (en %)	Effectifs (en milliers)
Salariés hors État, collectivités locales et hôpitaux publics	17 745,9	1 207,6	6,8	1 275,8	7,2	2 483,4	14,0
Non renseigné	83,4	5,6	6,7	6,8	8,1	12,4	14,8
Agriculture, sylviculture et pêche	260,4	9,0	3,5	29,6	11,4	38,6	14,8
Industrie	3 320,4	419,6	12,6	279,0	8,4	698,5	21,0
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	530,2	124,1	23,4	47,1	8,9	171,1	32,3

Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	10,8	1,8	16,3	0,5	4,3	2,2	20,5
Cokéfaction et raffinage	457,9	30,9	6,7	35,8	7,8	66,7	14,6
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	409,4	38,7	9,4	20,7	5,1	59,4	14,5
Fabrication de matériels de transport	1 539,4	198,0	12,9	99,5	6,5	297,5	19,3
Fabrication d'autres produits industriels	372,8	26,2	7,0	75,4	20,2	101,6	27,2
Construction	1 371,1	8,8	0,6	93,3	6,8	102,1	7,4
Tertiaire	12 711,6	764,6	6,0	867,2	6,8	1 631,8	12,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 754,7	64,6	2,3	117,6	4,3	182,2	6,6
Transports et entreposage	1 219,2	234,0	19,2	184,8	15,2	418,7	34,3
Hébergement et restauration	779,5	74,1	9,5	88,6	11,4	162,8	20,9
Information et communication	667,2	24,5	3,7	74,5	11,2	99,0	14,8
Activités financières et d'assurance	795,9	6,2	0,8	19,9	2,5	26,0	3,3
Activités immobilières	241,7	5,9	2,4	10,8	4,5	16,7	6,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2 349,6	148,5	6,3	154,5	6,6	303,0	12,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2 538,0	146,7	5,8	135,9	5,4	282,6	11,1
Autres activités de services	1 365,8	60,2	4,4	80,6	5,9	140,8	10,3
Salariés de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux publics	5 047,5	481,6	9,5	542,7	10,8	1 024,3	20,3

Champ : Salariés, France métropolitaine. Source : Insee, Enquête emploi en continu 2012. Lecture : 5 047 500 personnes sont salariés de l'État, des collectivités et des hôpitaux publics, parmi lesquelles 481 600 travaillent habituellement la nuit, soit 9,5%.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4981

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5122

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8257